

Tarifs

Mis à jour au 1^{er} Janvier 2018

NOTRE VILLAGE SAD (mode prestataire)

Tarif horaire :	22,30 €
Tarif horaire en cas de prestation ponctuelle :	25,00 €

NOTRE VILLAGE AAD (mode prestataire)

Tarif horaire (<i>sans prise en charge</i>):	22,90 €
Tarif horaire (<i>avec prise en charge</i>) :	0 € à 22,90 € (<i>selon ressources</i>)
Tarif horaire (APA, ASL, PCH) :	22,70 €

NOTRE VILLAGE MAD (mode mandataire²)

Frais de gestion horaire :	2,20 €
Plancher mensuel <40 h :	88,00 €
Plafond mensuel > 95,45 h :	210,00 €
Frais d'ouverture de dossier (1 et 2 salariés) :	180,00 €
Frais d'ouverture de dossier (3 salariés et +) :	240,00 €
Adhésion annuelle :	35,00 €
Frais de résiliation de dossier	290,00 €

NOTRE VILLAGE SIAD (soins infirmiers à domicile)

Les soins sont pris en charge à 100% par les régimes d'assurance maladie, sur prescription médicale.

Conditions Générales :

- Sur simple demande, nous vous adressons un devis gratuit incluant le montant de la prise en charge financière à laquelle vous avez droit (CNAV, APA, PCH, Aide sociale..).
- Nos factures sont établies mensuellement et sont payables selon les modes de paiement suivants :
Chèque bancaire, virement, prélèvement bancaire, CESH ou espèces¹

Crédit d'impôt :

Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle dont le montant peut varier selon la situation du contribuable (cf. la législation en vigueur).

¹ Le paiement en espèce n'ouvre par droit à la déduction fiscale

² Pour information le tarif horaire moyen pour un client en mode mandataire est de 15,50 € (*Salaire, congés payés, charges sociales, frais de gestion inclus*)